



COMITÉ DES CITOYENS
ET CITOYENNES POUR
LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT
MASKOUTAIN

Mémoire

présenté au

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)**

par le

**Comité des citoyens et citoyennes
pour la protection de l'environnement
maskoutain
(CCCPEM)**

Consultation publique sur

**La gestion de l'eau
au Québec**

Septembre 1999

Table des sujets

INTRODUCTION	2
CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALESet la rivière Yamaska	
L'exportation de l'eau	3
Pour rendre les personnes responsables (les compteurs d'eau)	7
Historique des interventions d'assainissement sur la rivière YAMASKA	9
Tourisme	11
Les industries dans le bassin de la Yamaska	13
Boues, fumiers, lisiers et purins	17
Pesticides	23
Érosion ...	26
Des choix écologiques (les pelouses / l'éthanol)	31
Les hydrocarbures	33
CONCLUSION	34

INTRODUCTION

Le comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (C.C.C.P.E.M.) est un organisme à but non lucratif constitué depuis février 1992. La mission du CCCPEM, en accord avec sa charte, est de voir à la sauvegarde, à la protection et à la conservation de l'environnement sur le territoire de la M.R.C. Les Maskoutains.

Les objectifs que nous poursuivons sont entre autres :

- d'agir comme représentant des citoyens de la M.R.C. Les Maskoutains sur toute question relative à l'environnement;
- de consulter les citoyens et de faire des recommandations aux différentes autorités et organismes concernés;
- de diffuser de l'information relative à la sauvegarde, à la protection et à la conservation de l'environnement;
- de collaborer avec tout organisme ou groupe qui poursuit les mêmes objectifs que notre organisme.

C'est donc dans ce cadre environnemental que notre comité prend position dans les audiences sur « La gestion de l'eau au Québec ».

Les membres suivants ont collaboré à ce mémoire :

Gérard Montpetit

Jacques Fournier

Brigitte Forcier

Claude Bousquet

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ...

.....et la rivière *Yamaska*

L'exportation de l'eau

Notre comité tient à prendre position sur ce sujet cruciale et ce, dans l'optique du développement durable. Bien que le Québec et le Canada possèdent d'immenses réserves en eau potable, nous nous opposons à l'exportation massive de ce bien vital.

Lors de la première partie des audiences sur la gestion de l'eau, nous avons entendu des résidents de la région de Franklin s'interroger au sujet de la pertinence de laisser un embouteilleur puiser dans la nappe aquatique. Nous avons alors, entendu des estimations contradictoires au sujet de la capacité qu'a cet aquifère de se recharger. Si les prévisions «optimistes » devaient s'avérer fausses, plusieurs pomiculteurs de cette région ne pourraient plus irriguer leurs vergers ; cela serait un désastre pour une activité économique traditionnelle de cette région.

Certes on aurait créé quelques «jobs» chez l'embouteilleur mais on aurait démolit l'économie d'une région. De plus on empêcherait toute croissance future de l'économie locale. Estimer la capacité d'un aquifère est une «science»

très incertaine et pleine d'aléatoires. Dans la perspective d'un développement durable, il faut obligatoirement prendre l'évaluation de la capacité de l'aquifère la plus conservatrice... car selon la convention de Rio de Janeiro, il faut laisser des ressources pour les générations futures...

De plus, le permis d'exploitation de l'embouteilleur devrait clairement indiquer que le «droit» de pompage n'est pas un droit acquis ; si les résidents de la région ou les pomiculteurs ont besoin de plus d'eau pour des projets futurs d'expansion, leurs besoins doivent avoir une priorité absolue par rapport à l'embouteilleur. L'eau est un besoin vital pour les habitants ; le commerce et les profits d'une multinationale doivent jouer les seconds violons !

Lorsque l'on parle d'exportation de cette ressource, l'eau embouteillée est une quantité négligeable comparée à la vente en vrac ou par pipeline. C'est pourquoi nous nous proposons de nous y arrêter un instant.

Lors de la première partie des audiences du BAPE à ce sujet, il y a eu une controverse entre M. David Preston et d'autres intervenants à savoir si l'eau est un bien commercial et s'il y a obligation de vendre l'eau par rapport aux accords internationaux et en particulier par rapport à l'ALÉNA. Nous ne sommes pas des juristes. Cependant, il nous apparaît clair que cette question mérite une réponse sans aucune équivoque. S'il y a une mince possibilité que des allégations soient avancées pour nous obliger à vendre de l'eau sans notre assentiment, il faut que les lois canadiennes et québécoises soient amendées pour devenir «blindées » en ce sens.

Malgré une tendance à la privatisation, nous devons nous rappeler que la ressource vitale qu'est l'eau ne peut pas appartenir à des compagnies transnationales dont le seul but est d'avoir un bilan financier épantant pour les trois (3) prochains mois. La gestion de la ressource doit être pensée à long terme et pour le plus grand bien de la collectivité. Les grandes compagnies ne peuvent et ne doivent jamais avoir un pouvoir de vie et de mort sur les individus et sur les nations.

Plutôt que d'exporter de l'eau, nous devons inviter les personnes et les sociétés qui ont besoin de cette précieuse ressource à venir s'établir chez nous ; Cela créera des emplois et favorisera notre économie. Il ne faut pas refaire les erreurs du passé en vendant à rabais le mineraï de fer pour un sous la tonne (et les jobs reliés à sa transformation) à des sociétés et des pays étrangers. Puisque nous avons la ressource, nous devons nous occuper de sa bonne gestion !

Au nom de la plus élémentaire prudence, nous nous opposons formellement à tout transfert d'eau d'un grand bassin versant à un autre. Ici, nous faisons allusions au projet «grand Canal» ; l'esquisse de ce projet serait d'acheminer de vastes quantités d'eau de la Baie James vers les USA. Si l'introduction accidentelle de la moule zébrée a créé un chaos indescriptible dans l'écosystème du Saint-Laurent, quel serait le résultat imprévisible du mélange des eaux riches en carbone du Bassin Arctique avec les eaux des Grands Lacs ? S'il en coûte des millions de dollars pour enlever les moules zébrées des système d'aqueduc, quels seraient les coûts économiques, sociaux et environnementaux de ce mélange d'écosystèmes ??? Aucun expert ne peut le prédire ! Seul l'apprenti sorcier de la fable oserait s'aventurer sur ce sable mouvant !

Nos appréhensions à ce sujet sont attisées par les interventions de M. Lapalme qui s'inquiétait des possibilités évoquées par l'étude d'un Paul Hawkins. En effet, ce dernier a écrit que l'agriculture des «High Plains» des USA est alimenté en eau par un grand aquifère souterrain. Malheureusement, les agriculteurs américains sur-utiliseraient 20 millions de gallons d'eau par jour. A ce rythme, cet aquifère vital pour cette grande région serait à sec dans 20 ans.

Si cette hypothèse devait s'avérer exacte, serions-nous obligés (à cause de l'ALÉNA) d'aider les Américains à réparer ce gâchis économique et écologique qui aurait été causé par leur incompétence, leur insouciance et leur cupidité à gérer cette ressource, ? Et le remède du «Grand Canal» aurait-il les effets secondaires désastreux auxquels nous faisions allusion il y a un instant ? Dans la fable de la « *cigale et la fourmi* », la fourmi envoie paître la cigale imprévoyante. Si cette catastrophe devait arriver, aurions-nous la possibilité de dire aux Américains. «...et bien dansez maintenant !»??? Dans l'hypothèse où ce scénario deviendrait une réalité, quels seraient les outils, légaux et autres, qui nous seraient nécessaires pour que nous ne soyons pas embrigadés de force pour réparer leurs erreurs ?

Pour rendre les personnes responsables

Pour rendre les personnes (*besoins résidentiels*), les PME et les grandes sociétés responsables en ce qui a trait à l'utilisation de l'eau, il faut que le porte-monnaie soit impliqué chaque fois qu'un litre d'eau est gaspillé ! Il faut donc, qu'à moyen terme, des compteurs d'eau soient installés. Ils le sont déjà dans une municipalité comme La Présentation, qui est desservie par l'AIBR (Aqueduc intermunicipal du bas Richelieu) L'auteur de ces lignes doit payer 130,00\$ par an pour les premiers 40 000 gallons d'eau ; ensuite il doit payer un surplus pour chaque tranche de 1 000 gallons. Le procédé est très efficace. Pour les 10 000 usagers de l'AIBR, la consommation quotidienne par personne dans les résidences était de 44 gallons en 1995 alors que la moyenne est près de 70 gallons par jour lorsqu'il n'y a pas de compteur.

L'économie sur la quantité est de 30% et plus, selon l' «Association québécoise des techniques de l'eau ». Une étude d'Environnement Canada de 1991 démontre que la consommation domestique non mesurée est de 46% supérieure à la consommation domestique mesurée à Calgary (Alberta)

Les coûts de traitement de l'eau potable sont en augmentation constante, donc une réduction de cet ordre de grandeur entraîne une réduction importante des dépenses d'une municipalité. Cela veut dire moins de frais pour les usines d'épuration des eaux et moins de frais pour les usines d'assainissement des eaux usées. De plus, lorsque la limite de la capacité de production de ces usines est atteinte, l'installation de compteurs qui réduisent la consommation peut être un

excellent investissement ; on peut éviter de construire des infrastructures coûteuses.

À Montréal, cela était le sujet d'un article par le journaliste Éric Trottier (La Presse, 29 mai, 1999, p. B6) Le Président de la Commission de l'environnement de la CUM, Monsieur Michel Leduc se demandait ; «...*les coûts d'installation de compteurs sont astronomiques ; est-ce qu'une ville comme Montréal pourrait se le permettre ?...*»

Même si certains hauts fonctionnaires de la Ville trouvent l'opération «*trop compliquée*», nous nous posons la question suivante ; «**À long terme, est-ce que Montréal a les moyens financiers de ne pas installer des compteurs d'eau ?**»

Historique des interventions d'assainissement sur la rivière YAMASKA

En 1973, débute un contrôle des impacts de l'agriculture sur l'environnement. C'est le début de l'acquisition d'un certificat d'autorisation pour l'agrandissement des fermes et du nombre d'animaux. En 1980, un programme d'inventaire des producteurs agricoles a été lancé afin d'identifier les sites à problème. Des pesticides d'organochlorés ont été notés dans des poissons capturés. L'heptachore époxide est présent dans ceux capturés en amont et en aval de Saint-Hyacinthe, alors que du HCB dans les poissons capturés en aval de Farnham et de Saint-Hyacinthe et dans la rivière Noire. La présence de chlordane, de dieldrine, d'alpha-BHC et de HCB est détecté à Saint-Césaire (Ministère de l'Environnement, 1990).

De 1979 à 1997, la concentration d'azote ammoniacal, d'azote organique et de phosphore ont montré des diminutions significatives. Ces baisses de concentrations correspondent à la mise en service des stations d'épuration municipale, en 1987 pour Saint-Hyacinthe, et en 1986 pour Cowansville. Cependant, l'épuration des eaux usées industrielles par les stations municipales, ne garantie pas sa qualité. Ces stations d'épuration ne sont pas conçues pour retenir toutes les substances chimiques rejetées par les industries (Ministère de l'Environnement, 1999).

En 1989, 60 pour cent de la population totale du bassin versant est desservi par des stations d'épuration opérationnelles.

Entre 1991 et 1996, un accroissement des activités agricoles, par l'augmentation de production porcine risque de renverser les améliorations de la qualité de l'eau. Les densités animales de deux unités animales par hectare cultivé sont uniques au Québec, c'est à dire les plus élevées (Ministère de l'Environnement, 1999).

Depuis l'été 1997, toutes les plages aménagées et surveillées doivent adhérer au programme de surveillance de la qualité de l'eau de baignade du Ministère de l'Environnement du Québec. La population participe à la gestion du bassin versant. Des groupes à caractère environnemental, des groupes de chasseurs et pêcheurs, des écoles secondaires et des regroupements professionnels s'impliquent dans la réalisation d'activités d'amélioration du milieu aquatique. On retrouve divers projets de nettoyage des berges, de plantations, d'aménagements fauniques pour les poissons et la sauvagine, des observations des pathologies des poissons et des activités de sensibilisation et d'éducation (CREM, 1998).

Tourisme

Entre 1975 et 1988, le Ministère de l'Environnement et de la faune (1990) a mené une étude sur les caractéristiques du bassin et de la qualité de l'eau. Cette étude démontre que pour cette période, la qualité de l'eau s'est dégradée dans la MRC des Maskoutains. Cette dégradation se manifeste par la présence de métaux lourds. En 1988, les résultats démontrent une contamination par les coliformes fécaux.

Les usages de l'eau par la population, a des fins touristiques, sont grandement affectés. La vie aquatique est détériorée ou menacée. La baignade et les activités nautiques ne peuvent être pratiquées qu'à de très rares endroits. Les efforts déployés du côté urbain et industriel ne sont pas suffisants pour permettre une amélioration marquée de la qualité de l'eau. L'élevage et la pollution agricole demeurent les principaux problèmes reliés aux difficultés d'assainissement des eaux de la rivière Yamaska, dans la MRC des Maskoutains (Ministère de l'Environnement, 1990).

L'état de l'écosystème aquatique de la rivière Yamaska et de ses principaux tributaires ne s'est pas beaucoup amélioré. Il en découle une perte d'usage et des impacts sur la vie aquatique. Elle demeure la plus polluée de tous les tributaires importants du Saint-Laurent. La communauté de poisson est jugée en très mauvais état en aval de Granby. Une chute considérable de la biomasse, du nombre de poissons et du nombre d'espèces, l'absence d'espèces intolérantes à la pollution et les poissons affectés par les anomalies démontrent que la

communauté de poisson est fortement dégradée. L'indice de qualité basé sur le poisson (IIB) est très faible dans ce secteur. Il a rarement été atteint aussi bas dans l'ensemble des rivières du Québec où cet indice a été calculé. Cependant, il y a une certaine amélioration, car une étude réalisée en 1969 démontrait l'absence de poisson dans la Yamaska Nord, en aval de Granby (Ministère de l'Environnement, 1999).

Le cours principal de la Yamaska, en aval de Farnham jusqu'au barrage de Saint-Hyacinthe, est activement utilisé pour la navigation de plaisance et le canotage. En amont de Saint-Hyacinthe, la rivière Yamaska est utilisée comme surface d'amerrissage pour les hydravions. L'absence d'odeur, de prolifération d'algues ou de débris flottants favorise la création de parcs, d'aires de pique-nique ou de pistes cyclables. Les efforts d'assainissement sur le bassin versant de la rivière Yamaska ont permis une amélioration de la qualité visuelle et olfactive de l'eau entre 1975 et 1988 (Ministère de l'Environnement, 1990)

En 1997, le Club de chasse et Pêche Maska Inc. lance un programme de financement pour l'ensemencement de la rivière Yamaska. Un premier ensemencement de plus de 400 dorés a été effectué, nous attendons les résultats.

Les industries dans le bassin de la Yamaska

Du côté industriel, le bassin versant de la Yamaska n'ayant que très peu d'industries polluantes, on s'en tire assez bien. Cependant tout est loin d'être parfait, même s'il y a eu amélioration. Par exemple, à Granby, Agropur de concert avec les gestionnaires de l'usine d'épuration des eaux a réduit de beaucoup sa consommation de produit chimique sanitaire. Il y a eu une diminution très appréciable des glucoses et dérivés de sucre à l'usine de bonbons. Ce qui fut des plus économiquement rentable pour cette dernière tout en éliminant maints problèmes à l'usine d'épuration. Il en fut ainsi pour un des plus gros fournisseur de linge de nettoyage industriel de la région. Ce dernier s'est équipé d'une presse pour éliminer avant lavage les solvants contenus dans les linges servant en partie au nettoyage des rouleaux employés en imprimerie ou autres. Il semble avoir une très bonne entente entre M. Charbonneau qui dirige avec une main de maître l'usine d'épuration de Granby et les industries de la région.

À Farnham, cela semble aller assez bien. Cependant, à l'occasion, la firme Coronet semble oublier d'ajouter des anti-moussants à ses eaux usées, ce qui fait une quantité de mousse qui se dirige à l'usine d'assainissement des eaux. En conclusion, beaucoup de détersifs sont déversés à l'eau régulièrement, en y ajoutant de l'anti-moussant. Une autre industrie d'envergure semble y déverser des fibres et il y a entente avec la municipalité pour défrayer les coût additionnel encourue par cette dernière.

Cowansville ayant très peu d'industries polluantes le tout en apparence semble bien aller. Il y a quand même une usine de peinture qui opère dans la conformité. Cependant, même si rien semble transpirer et que tout va bien, comment expliquer la descente aux enfers de l'indice (IBGN) et (IIB), et ce pour atteindre un pic à la hauteur de Brigham. On dit que ça va très bien, possiblement le dernier rapport date de 1995, permettez-moi de douter. Saint-Césaire et Rougemont encore là, les deux seules industries en dehors de l'agriculture pouvant affecter la qualité de l'eau : seraient la Cidrerie du Québec et Les Industries Lassonde mais dans quel pourcentage? Du côté d'Acton, les usines de textiles ne polluent pas en ce moment, cependant tel n'a pas été le cas dans un rapport du ministère datant de 1995 où l'indice d'intégrité biotique(IIB) était plus que douteuse en aval d'Acton pour atteindre son plus bas niveau entre Upton et Saint-Valérien pour reprendre un rythme normal aux limites de Saint-Valérien et Milton. En passant, comment se fait-il qu'à Upton, qu'il y a toujours un ancien réservoir d'essence commercial enfoui à droite du pont au 1243 du 21^e rang et ce, malgré la fermeture du poste d'essence depuis plus de cinq ans.

Où le bat blesse, c'est à Saint-Pie Paroisse. Dans le même rapport du ministère sur l'état de l'écosystème aquatique du bassin de la Yamaska datant de 1995 (EN990224) nous apercevons une dégradation quantitative dans les limites de Milton et début de la paroisse de Saint-Pie. Or, il n'y a aucune industrie dans ces limites à l'exception d'un récupérateur de graisse de restaurant et vidangeur de fosse septique qui semble opérer sur une assez grande échelle. Il doit vider ses fosses 2 à 3 fois l'an sur les terres avoisinantes qui sont déjà en surplus d'après l'étude du comité sur la gestion des lisiers, donc un PLUS par dessus un PLUS. Que dire maintenant de la mer d'écume (graisse?) en aval des deux barrages de Saint-Pie aux limites de Saint-Hyacinthe comme

par hasard après chacun des gros orages, cela s'étend parfois jusqu'au limite de Saint-Hyacinthe, soit :7 à 10 km.

Encore un ajout à la rivière Yamaska sous peu via l'un de ses tributaires important sera le nouveau D.M.S. qui fait actuellement des travaux en ne respectant pas les ordonnances ministérielles qui stipulaient qu'un comité de surveillance devait obligatoirement être formé pour surveiller l'opération du site. Cela commence assez bien. Comment cela va-t-il se terminer. Les garanties promises vont-elle se volatiliser de la même manière? Le promoteur initial, qui était financièrement très solvable, a déjà revendu le site de D.M.S. Le D.M.S. sera-t-il de vente en revente remplacé par une compagnie bidon n'ayant aucune responsabilité envers les citoyens!!! La question se pose quand l'on sait que la pollution est monnayable. Serons-nous victime du libre échange (U.S.) alors que nous importons déjà des déchets américains et de la possible pollution de ce tributaire de la Yamaska!

Malheureusement le site utilise une ancienne carrière où s'écoulaient plusieurs sources qui accumulaient au bas mot de 8 à 9 pieds d'eau en hiver soit 7 pieds minimum de plus que le normal de la fonte de neige. Lors de l'opération de la carrière tous les printemps, on pompait de 2 à 3 semaines, 24heures par jour, avec des pompes de 6 pouces de diamètre. Pour éliminer ce pompage, le propriétaire de la carrière a donc dû «fêler» le roc avec une super charge de dynamite qui a brisé ce dernier en profondeur. Les mêmes sources vont quand même continuer de couler et probablement lessiver tous les produits dudit dépôt, et ce en amont des prises d'eau de Saint-Hyacinthe , sans ignorer les puits dans les alentours quand cela est prouvé que l'eau dans le roc a une vitesse de déplacement de 3 a 5 milles par jour.

Saint-Hyacinthe a une grande part sans doute à faire pour la pollution de l'eau lorsque les analyses détecte une eau qui varie de douteuse à mauvaise en aval de cette dernière posant nous des questions. Là aussi, côté industriel, il y a eu des bonnes démarches. Hydro-Québec a récemment fait sa grosse part en construisant un bâtiment avec bassin pour la récupération des transformateurs usagés ou pouvant avoir des fuites. Il en est de même pour la récupération des batteries usagées. Il en va de même pour la récupération des peintures, huiles usées, piles rechargeables nickel-cadmium ou ordinaires, batteries d'auto, pneus, contenants de pesticide, cintres, appareils photographiques jetables, médicaments, cartouches d'imprimante, vieilles lunettes *etc.*, en plus de la collecte sélective par la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine. Autant de gagné pour la décontamination de la Yamaska.

Enfin de course, notre rivière passe dans la municipalité d'Yamaska. Côté industrie rien à signaler; côté épuration des eaux, où en sommes-nous? Ce dont nous sommes certains, c'est que cette partie de la rivière reçoit environ 300 000 tonnes par année des meilleurs sols du bassin versant.

Boues, fumiers, lisiers et purins

La Yamaska a la fâcheuse réputation d'être parmi les rivières les polluées au Québec.

Le bassin de la Yamaska, qui couvre une superficie de 4 800 km carrés, a une population de 236 000, soit 3,3% du Québec. L'agriculture, une des principales activités, représente 10,6% des terres en cultures au Québec. En fait, les fermes et les boisés occupent 63% de la surface du bassin. De plus, l'activité agricole est concentrée dans la portion des basses-terres du bassin.

«...Les cultures à grande interligne (soya, maïs, légumes etc.) dans le bassin de la rivière Yamaska représente 22% de la superficie cultivée à grande interligne au Québec. Ces cultures ont mauvaise réputation ; perte de sol, concentration de pesticides et d'engrais. Mais un vent de changement souffle sur le milieu agricole pour rendre ces cultures moins dommageables pour l'environnement.

On compte 300 000 unités animales (U.A. : équivaut à une vache ou 5 porcs), soit 17% des cheptels au Québec sur un peu moins de 11% des sols propices à l'agriculture. L'importance de l'élevage se traduit comme suit ; 9% des bovins du Québec, 32% de porcs, 27% de volailles. En moyenne, on dénombre 1,5% unité animale par hectare comparativement à moins de 1 u.a. par hectare pour l'ensemble du Québec. Il y a donc une pression d'origine agricole considérable, nettement supérieure à la moyenne au Québec... » (AU FIL DE L'EAU, Synthèse des journées d'ateliers, p. 39)

Non seulement avons-nous un fort pourcentage des élevages porcins et avicoles de la province dans notre bassin versant, mais également une grande spécialisation des agriculteurs. Par exemple, selon le portrait agro-environnemental de La Présentation (mai 1998), il y a 114 entreprises agricoles ; 2 en élevage porcin, 21 entreprises avicoles, 34 entreprises possèdent des bovins de boucherie ou laitiers ; cependant, 57 sont en grandes cultures (entreprises agricoles sans animaux). On doit se rappeler également qu'un producteur ne répand pas des fumiers sur toute la superficie de ses terres à chaque année ; l'étude agro-alimentaire de La Présentation nous démontre que seulement 20% des terres reçoivent des engrains organiques.

Une étude similaire pour la paroisse de Saint Pie (mai 1997) démontre une plus grande concentration de porcs. Sur un total de 134 producteurs agricoles visités, il y a 51 producteurs porcins, 7 producteurs avicoles, un producteur caprin, 19 producteurs possèdent des bovins et 56 entreprises en grandes cultures n'ont pas d'animaux. Les fumiers de tous ces animaux doivent être expédiés dans les champs. Lorsqu'ils n'ont pas assez de terres, certains exagèrent. Nous avons ainsi appris qu'un producteur avait épandu 170 m cubes/ha.. de lisier sur une parcelle de terre... Comme le faisait remarquer cyniquement une personne, avec un tel taux, il vaudrait mieux décréter un endroit où les producteurs pourraient déverser leur lisier directement à la rivière!!! C'est cette grande concentration de déjections animales sur une petite surface de terre qui cause des problèmes!

Et ce n'est pas tout ; qui dit agriculture dit automatiquement abattoirs et transformation des aliments ! Des abattoirs comme le complexe Olymel-Flamingo transforment des milliers de porc et des dizaines de milliers de poulets en jambons et en B.B.Q. Bien que ces compagnies tentent d'utiliser chaque partie de l'animal pour en tirer le plus de profit possible, ce qui sort au bout de l'égout de ces usines n'est pas très ragoûtant ! En juin dernier, une ferme a tenté d'étendre des boues d'abattoirs (eau de nettoyage, sang, viscères en putréfaction etc.) sur ses terres sous la supervision directe du MEF. Le Conseil municipal de Marieville a porté plainte... Pourtant l'agriculteur en question se sent attaqué injustement puisque, selon ses dires, ces boues étaient versées directement dans la rivière avant qu'il n'entreprene cette action...

Ce portrait est l'aspect négatif du titre de notre région comme étant le «**jardin du Québec**» et de Saint-Hyacinthe comme la «**Technopole agro-alimentaire du Québec**».

L'industrie agro-alimentaire a donc une grande influence sur la qualité de l'eau qui coule dans la Yamaska. Nous allons nous arrêter un instant sur deux outils qui ont et vont accélérer le redressement de la Yamaska en agissant directement sur l'utilisation des fumiers. Ce sont *l'**Association de Gestion des Engrais Organiques*** du bassin de la rivière Yamaska (AGEO) et le ***Comité Agro-environnemental Multipartite du Bassin de la Yamaska***. (CAMBY).

Ces deux comités doivent voir à tenir compte de l'ensemble des intrants dans les sols (engrais minéraux, organiques et résidus de récolte) et de l'exigence des plantes que l'agriculteur prévoit semer. Ensuite, ils doivent faire

des recommandations au sujet du programme informatique du MAPAQ à ce sujet.

Entre autres choses, ces études ont aidé à définir les normes de fertilisation qui tiennent compte non seulement de l'apport en azote, mais aussi de phosphore. Ainsi, dans une région «riche ou très riche » en phosphore, comme le sous-bassin de la rivière Sailvail, on doit en limiter les apports.

On peut dire que ces comités ont participé à la formulation de nouvelles normes en fertilisation. À titre d'exemple, les recommandations d'épandage de lisier sont définies en fonction du taux de saturation du phosphore dans le sol.

Le plus grand apport de l'AGEO est de répartir les fumiers et lisiers sur l'ensemble du territoire. En effet cet organisme voit à obtenir une entente écrite entre un producteur qui a des excédents de fumier et un producteur qui a des terres qui bénéficieraient de ces engrains organiques. Ces ententes légales permettront de réduire sensiblement la pollution d'origine agricole de la Yamaska.

La gestion des égoûts des résidences privées pose problème. En août 1996, notre comité a déposé une plainte à la paroisse de Saint-Pie parce que de nombreux résidents déversaient leurs eaux usées directement dans la Yamaska. Cette municipalité a alors exigé que ces personnes fassent installer une fosse septique avec un champ d'épuration conforme aux normes du MEF. Malgré ce pas dans la bonne direction, de trop nombreuses personnes de la région croient encore que la rivière est un égoût à ciel ouvert ; pour eux, il n'est pas nécessaire d'avoir une fosse.

Il y a aussi beaucoup de municipalités qui n'ont pas d'usine pour traiter leurs eaux usées. C'est inacceptable! Le ministère des affaires municipales, le MEF ainsi que ces municipalités devront faire le nécessaire pour corriger cette situation.

De plus très peu d'usines qui traitent les eaux usées font un traitement secondaire et encore moins un traitement tertiaire. Ces traitements sont nécessaires si on veut être en mesure de rejeter dans la rivière une eau qui est d'une qualité *presque aussi bonne* qu'au moment où on l'y a puisée.

Même après avoir passé par un traitement primaire, il reste dans l'eau des organismes pathogènes, des métaux lourds ainsi que des composés organiques en solution. En petite quantité, cela ne cause pas trop de problèmes car la rivière a la capacité de se régénérer. Mais c'est une autre histoire lorsque de grandes quantités d'eau où on a enlevé seulement les matières solides, sont remises en circulation.

Par exemple, l'émissaire de la station de traitement des eaux usées de la CUM est situé près de l'Ile aux vaches; son «panache» est visible pour une dizaine de kilomètres. La MRC Bas-Richelieu s'est plainte de cette situation parce que cela annule tous ses efforts d'assainissement des eaux. (MRC Bas-Richelieu, séance du 9 juin 1999, résolution no. 99-06-160)

Il faudrait donc recommander des traitements secondaires et tertiaires pour ces usines, particulièrement dans le cas des grandes villes ou sur les cours d'eau les plus fragiles.

Toutes ces sources de pollution (fumiers, lisiers et boues domestiques ou industrielles) contiennent des matières ou organismes qui sont bien identifiés et suivis (azote, phosphore, coliformes fécaux, etc) mais aussi des matières ou organismes difficilement identifiables et dont le suivis est inexistant, ou presque. Parmi ces derniers, nous nous inquiétons des virus que l'on retrouve dans les fumiers, purins et aussi, sûrement, dans les boues d'abattoir. Y aurait-il également des résidus de médicaments car ils sont utilisés en bonne quantité dans ces élevages *industriels* ?

Pesticides

Ces produits, qui servent à détruire des espèces d'insectes ou de plantes indésirables, sont très utilisés de nos jours. Non seulement ils entrent, éventuellement, dans la chaîne alimentaire, mais les surplus sont lessivés dans les cours d'eau et les rivières. Même si nous ne sommes pas des experts, nous pouvons nous demander sérieusement si de nombreux cas de cancer et d'allergie ne sont pas le résultat de faibles concentrations de ces molécules dans l'eau ou dans les aliments ; après tout, leur fonction est de tuer certaines formes de vie.

Dans les villes et les villages, de nombreux citoyens exigent une pelouse où il n'y a pas une seule mauvaise herbe et surtout pas un seul insecte. Pour en arriver à cet objectif, ils utilisent souvent des doses massives de produits dont ils connaissent mal la toxicité. Certains ne lisent même pas l'étiquette ; on a entendu parler d'une personne qui utilisait un herbicide pour se débarrasser de fourmis!!!

D'ailleurs, une comparaison entre l'utilisation de pesticides dans les villes et la campagne est intéressante. Des militants de Natur-Action nous affirment que les doses utilisées en ville sont plusieurs fois supérieures à ce qui est utilisé sur les grandes cultures par unité de surface. Si un citadin se devait d'utiliser 5% d'une bouteille qui lui a coûté une dizaine de dollars, il pourrait être tenté de doublé ou même triplé la dose ; cela ne lui coûte pas un sou de plus et il est «assuré» de ne plus avoir un seul pissenlit dans sa pelouse.

D'un autre coté, l'agriculteur doit prendre un cours avant de pouvoir arroser ses cultures. De plus, il a un argument économique de taille pour limiter les doses abusives. En effet un céréaliculteur doit débourser 25,00\$ par arpent pour les produits requis pour arroser le maïs et 30,00\$ pour le soya. Ces coûts excluent les frais de machinerie et de travail soit environ 10,00\$ l'arpent. S'il cultive des centaines d'arpents, son comptable exigera qu'il fasse un usage économiquement judicieux des pesticides. Ne faudrait-il pas contrôler la vente des pesticides et exiger un minimum de connaissances avant d'utiliser ces produits dangereux ?

Certains groupes comme Natur-Action ont fait des campagnes de publicité pour éduquer la population ; en effet, dans la nature il y a une prolifération d'espèces animales et végétales. Le citoyen doit comprendre que l'on doit viser à contrôler le nombre d'individus d'une espèce indésirable et non à l'éradiquer. Certaines municipalités ont compris le message et ont interdit les arrosages de pesticides sur leur territoire. C'est une action à imiter !

Normes au sujet des pesticides

Nous croyons que le BAPE devrait se pencher sur les normes régissant les doses de pesticides à appliquer sur les cultures puisque ces produits ont une influence négative sur la qualité de l'eau et sur notre santé. Présentement, les doses recommandées sont édictées par les grandes multinationales qui fabriquent ces produits. Les mots «**doses recommandées**» sont trompeurs. En effet, un agronome du Mapaq ne peut pas suggérer à un agriculteur d'utiliser une quantité de pesticides inférieure à ce que le manufacturier indique sur le contenant. Et le comble du ridicule c'est qu'un agriculteur qui utiliserait une

quantité de pesticides moindre que ce que les transnationales ont édicté, pourrait ne pas être indemnisé par l'assurance-récolte.

Ce que nous dénonçons, c'est le conflit d'intérêt des manufacturiers de pesticides. Ce sont eux qui fixent les normes au sujet des quantités de pesticides à utiliser et ils ont un intérêt financier à vendre le plus de produits possibles ! C'est au gouvernement que revient de faire les recherches pour être en mesure de recommander la dose minimale pour obtenir une récolte optimum tout en étant sécuritaire. Les divers paliers de gouvernement doivent mettre leurs culottes pour mettre fin à ce conflit d'intérêt car une sur-utilisation de ces produits dangereux met notre santé en danger.

Érosion ...

Dans la «Synthèse des journées d'ateliers, AU FIL DE L'EAU», il est écrit ; «...*Dans le bassin de la rivière Yamaska, 200 000 à 300 000 tonnes de particules de sol y sont déversées chaque année. Ces particules proviennent en grande partie des sols agricoles et de l'érosion des berges...* » (p. 43) Cette quantité de sol perdu nous a fait sursauter. Non seulement cela augmente la turbidité de l'eau (après un orage, l'eau est d'une couleur de boue), mais c'est une perte irremplaçable car le sol arable est le résultat du travail de la Nature pendant des siècles.

Même si on pensait seulement à court terme, c'est une grande perte. Cette quantité représente de 10 000 à 15 000 voyages de «camions dix roues» de «**top soil**». A 150,00\$ par voyage, cela fait entre 1 500 000,00\$ et 2 250 000,00\$ de terre de première qualité qui est «**flushé**» annuellement dans la rivière. Au bilan de ces pertes monétaires dues à l'érosion des sols, il faut ajouter les frais périodiques pour nettoyer les fossés et les décharges. Les coûts horaires pour faire fonctionner les pelles mécaniques et les bétiers affectés à ces besognes sont énormes.

Pour réduire ces pertes, ainsi que les pertes par l'érosion éolienne , les agriculteurs devront adopter de nouvelles pratiques culturales. Par exemple, ils doivent laisser une bande engazonnée de chaque côté des fossés et ruisseaux. Il faut aussi planter des arbres et des arbustes ; leurs racines aident grandement à retenir le sol le long des berges. Certes il y a une perte de surface à cultiver ;

mais ils doivent comprendre que le sol lessivé est perdu de toute façon. Les agriculteurs les plus progressifs ont déjà compris cette alternative et ont mis ces pratiques en action. Mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir... et ce qui suit pourrait-il aider à en faire un bout ?

Le coût grandissant des terres agricoles et la pression de performance des exploitations agricoles incitent les exploitants à tirer profit au maximum de leurs terres. On a donc tendance, entre autres, à surfertiliser et à mettre en production le moindre mètre carré de terrain.

Nous croyons qu'afin de:

- diminuer l'érosion des sols arables;
 - diminuer la pollution (de l'eau de surface, des nappes d'eau et de l'air);
 - assurer la pérennité des sols agricoles;
 - assurer la survie des zones humides utiles;
 - temporiser les débits des cours d'eau à la recharge des nappes d'eau;
 - participer à la qualité globale de l'environnement sur tout le territoire ;
- il faut instituer des **mesures incitatives** appropriées avant de passer à des mesures coercitives plus sévères.

Il ne faut pas que nos campagnes (agricoles et forestières) ne soient gérées que sur une base économique à court terme pour qu'elles viennent à ressembler à des "parcs industriels" des dernières décennies. Ne risque-t-on pas de se retrouver dans une impasse, écologique et économique, si on garde le modèle actuel ? Quand on parcourt la campagne maskoutaine, et ça se ressemble ailleurs, on se désole de voir sacrifier le milieu naturel par une exploitation abusive des terres et l'implantation épidémique de porcherie. La quantité

d'arbres qu'on y retrouve est de plus en plus tenue; le printemps ou l'automne, il est fréquent par grands vents de voir des tempêtes de terre. Aux abords des cours d'eau et des fossés, on voit souvent la terre déchirée par l'eau qu'on évacue le plus vite possible, emportant vers le fleuve le meilleur de ces terres; et, les odeurs de la campagne sont de plus en plus synonymes du riche parfum des porcs ou de l'arôme piquant de leur purin.

Les mesures incitatives que nous proposons visent une approche "durable" de la question en compensant partiellement les exploitants agricoles et/ou forestiers pour les pertes de revenus à court terme et impliquant toute la population du territoire dans l'amélioration environnementale de la région.

La population en général jouirait d'un milieu plus sain et agréable, et les citoyens "exploitants" profiteraient en plus du fait que leurs terres "s'useraient" moins, garderaient davantage leurs qualités agricoles.

Nous préconisons des mesures incitatives en deux volets:

- Donner des compensations pour les espaces de cultures perdus afin d'établir et/ou maintenir une bande végétative de protection le long des cours d'eau/fossés et de haies brise-vents dont les racines ont aussi un pouvoir stabilisateur sur le terrain.
- Donner des compensations pour empêcher de détruire des zones humides et/ou de rétention d'eau ou permettre la restauration des zones humides et/ou de rétention d'eau en arrêtant le drainage excessif.

La valeur de la compensation devrait être en relation avec la superficie non-exploitée et la valeur moyenne des revenus nets pour la culture exécutée sur chaque parcelle ou du revenu annuel moyen net prévisible dans le cas d'une zone humide.

Les compensations seraient versées sur présentation d'un rapport par l'exploitant faisant état des mesures de protection mises en place, des superficies requises pour ces mesures, du revenu brut par hectare et des coûts de culture par hectare. Il faudrait aussi prévoir des pénalités comme par exemple pour une information fausse dans un rapport (diminuer les compensations du double <2x> des impacts négatifs de la fausse information) ou pour un défaut dans le suivi des normes (diminuer les compensations en proportion de l'impact négatif du défaut).

Une simple vérification par échantillonnage devrait suffire au contrôle.

Nous croyons que ces compensations doivent être financées par une taxe à l'environnement afin de bien sensibiliser la population au fait que l'entretien/la sauvegarde de l'environnement a un coût et que tout le monde doit se sentir impliqué et que le milieu naturel n'a pas la capacité de supporter ces utilisations/ces abus sans se détériorer. Enfin nous avons des responsabilités vis à vis les générations futures.

Nous pensons que le tiers (1/3) du montant devrait provenir de la population en général (urbaine et rurale) dans un bassin versant ou une MRC et l'autre deux tiers (2/3) devrait être prélevé auprès des exploitants sur la base des superficies de l'exploitation.

Pour la mise en place d'un tel programme, il faudrait d'abord établir des normes simples et claires de ce que doit être une zone adéquate de protection le long d'un cours d'eau et/ou fossé, ainsi que pour toutes autres mesures de conservation. Ces normes doivent être définies au niveau provincial même si l'application doit être fait par le niveau local.

Il existe également un autre facteur ayant un grand impact sur la pollution en agriculture et plus spécialement sur l'érosion des sols, c'est le choix des méthodes culturales (exemple: cultures par bandes). Nous voyons difficilement instaurer des mesures incitatives à ce sujet. Nous croyons plutôt qu'il est préférable de recourir au soutien de l'expérimentation sur les exploitations et à l'information. Il faut donc renforcer ces mandats au Ministère de l'Agriculture et leur assurer les moyens de bien remplir ces mandats.

Les normes ou règlements sur l'utilisation des engrains minéraux et organique ainsi que sur les pesticides sont à être renforcés et/ou mis en application plus rapidement. Un suivi **sérieux** devrait aussi exister.

Nous croyons que ces mesures devraient prioritairement être mises en vigueur dans le bassin de la rivière Yamaska compte-tenu de l'importance de l'agriculture et que c'est la rivière la plus problématique au Québec.

Des choix écologiques

Notre façon d'aborder les situations influence souvent beaucoup les résultats. La protection de l'eau comme ressource passe pratiquement par presque toutes les activités puisqu'elle est elle-même, l'eau, un élément vital de presque toutes les activités. Voici deux exemples, pour conduire nos lecteurs à y réfléchir sur d'autres sujets, deux exemples où nous pouvons faire un choix qui influence l'environnement dont la qualité de l'eau.

Les belles pelouses

Un point d'honneur de la très grande majorité des québécois est d'avoir une belle pelouse : exempte de pissenlit et autres « mauvaises herbes », soyeuse et verte même dans les grandes sécheresses. Pour y parvenir, on surfertilise, injecte de grandes quantités de pesticides dans l'environnement et gaspille une énorme quantité d'eau potable.

Pourquoi ne pas modifier nos critères d'esthétique ? Une pelouse avec des trèfles et parsemée de pissenlits peut être belle surtout qu'on pourrait y marcher pieds nus et y laisser jouer les enfants sans risque. Encourageons les pelouses propres (sans pesticide). Pour ce qui est du trèfle, il résiste mieux à la sécheresse et améliore la fertilité du sol. Désolé pour les entreprises spécialisées en arrosage de pelouse, trouvez autre chose !

L'éthanol est moins polluant

Quand on a commencé à discuter de la construction d'une usine d'éthanol était-ce pour obtenir à meilleurs coûts un combustible moins polluant ? Ne serait-ce pas plutôt parce qu'on cherchait à ouvrir un marché pour le maïs-grain du Québec ? Démarrer-t-on sur le bon piston ?

Si on décide qu'il est souhaitable environnementalement et économiquement de produire de l'éthanol ... d'accord . Mais demandons-nous quelle est la meilleure source pour sa fabrication. Est-ce le maïs, les résidus de bois ou une autre plante ? Les américains utiliseraient un genre de roseau pouvant donner des rendements de 12 tonnes par hectare. Pourquoi transformer en combustible un produit comestible dont la culture a un impact environnemental important et quand la population mondiale a besoin de nourriture. Ça semble plutôt un problème de commerce, de marché.

Allons-y avec l'hypothèse de l'éthanol à partir de bois inutilisable à d'autres fins. Il y aurait moins de maïs à produire, mais il serait peut-être avantageux de produire du papier à partir de plantes cultivées et garder plus de bois pour le sciage ?

Les hydrocarbures

Nous croyons qu'à beaucoup d'endroit, le sol est souillé par des hydrocarbures. Que ce soit le particulier qui exécute son changement d'huile, le petit atelier qui entrepose des produits pétroliers ou des équipements contenant des huiles ou graisses ou des pièces souillées, la personne qui encore épand de l'huile pour contrôler la poussière, ou pire, le commerce de récupération d'auto ou de machineries, tôt ou tard, ces hydrocarbures iront contaminer de l'eau soit dans la nappe souterraine ou dans un cours d'eau.

Il faut donc continuer à sensibiliser la population en général d'être vigilante dans la manipulation des hydrocarbures, mettre plus d'énergie dans la mise en place de moyens permanents de récupération des déchets domestiques dangereux et s'assurer d'avoir une réglementation adéquate et de son application stricte pour tous les sites où les dangers sont plus grands telles que les entreprises de récupération d'autos ou de machineries.

CONCLUSION

Avec les moyens limités qu'il a à sa disposition, notre comité a tenté de vous présenter certaines opinions et le portrait de la situation dans la région maskoutaine. La qualité de l'eau dans notre rivière Yamaska est de piètre qualité ; tous sont d'accord avec ce constat déplorable. Nous voulons approcher cette situation d'un point de vue du **développement durable**. Il serait bon de se rappeler la définition que la FAO utilise face à la production alimentaire ;

«Le développement de l'agriculture, de la foresterie et des pêcheries (qui) doit préserver la terre, l'eau et les ressources génétiques végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, et être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable. »

Notre civilisation a pris beaucoup de temps pour dégrader la qualité de l'eau de nos rivières ; les progrès techniques depuis la dernière guerre mondiale ont brutalement accéléré ce processus. Nous devons maintenant comprendre la nature et travailler avec elle et non contre elle. Ceci implique une campagne d'éducation de la population pour en arriver à cette nouvelle mentalité.

Malgré l'état déplorable de nos cours d'eau en général et de notre Yamaska en particulier, nous croyons qu'une prise en charge de la situation est possible. Des groupes comme l'AGEO et le CAMBY sont en train d'ouvrir la voie en agissant de façon concrète sur les producteurs agricoles en les stimulant à gérer les déjections animales efficacement. Leurs outils sont l'éducation aux pratiques agro-environnementales, les conseils et l'aide technique pour gérer ces

engrais ; avec les récalcitrants, ils peuvent recommander de retarder et même de refuser certaines subventions. Le résultat concret de ces actions est la réduction de la quantité de résidus de purin ainsi que les surplus d'azote et de phosphore qui se retrouve dans la Yamaska. D'autres groupes environnementaux font également du travail sur le terrain.

Mais il faut aller plus loin. Il faut que tous les intervenants du bassin de la Yamaska se parlent ; tous les groupes qui demeurent dans le bassin versant doivent entrer en contact, qu'ils soient du monde municipal, des MRC, du monde agricole, des PME, des entreprises œuvrant dans la transformation des aliments, des organismes qui s'occupent de chasse, de pêche, de loisirs ou des riverains. Un tel comité pour la gestion par bassin versant aurait comme objectifs de décrire les particularités de notre bassin hydraulique, d'informer la population de la situation actuelle, de faire en sorte qu'un réseau d'échange proactifs entre les divers intervenants puisse s'établir, de responsabiliser le milieu par rapport à la gestion de l'eau et enfin de diffuser les résultats de ce travail à la population. Nous voulons être la bougie d'allumage d'un tel comité qui verrait, avec tous les intervenants, à remettre notre rivière dans une condition optimale ; nous travaillons à la formation d'un comité par bassin versant.

Pour terminer, j'aimerais rappeler un échange que nous avons eu avec un agriculteur progressif de la région lors de notre assemblée générale annuelle de 1997. Il nous disait que durant son enfance il buvait l'eau de la Yamaska en amont de Saint-Hyacinthe et il s'y baignait ; il nous affirmait sa conviction qu'il pourrait s'y baigner de nouveau d'ici quelques années. Nous voulons lever nos verres remplis de «Yamaska frappé» à cet espoir.

Références :

Primeau S. et Grimard, Y. 1990, La rivière Yamaska 1975 / 1988, Volume 1 : Description du bassin versant et qualité du milieu aquatique, Ministère de l'Environnement, Gouvernement du Québec, Québec ;

Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM) 1998, Au fil de l'eau, Vers une gestion des eaux par bassin versant en Montérégie, Beloeil ;

Direction des écosystèmes aquatiques 1999, Le bassin de la rivière Yamaska : l'état de l'écosystème aquatique – 1998 – Faits saillants, Ministère de l'Environnement, Gouvernement du Québec, Québec ;

MRC Bas-Richelieu, séance du 9 juin 1999, résolution numéro 99-06-160.

AGEO, Portrait agro-environnemental de St-Pie, Mai 1997.

AGEO, Portrait agro-environnemental de La Présentation, Mai 1998.

CREM, Synthèse des journées d'atelier « Au fil de l'eau », Août 1998.

La Presse, article de M. Éric Trottier, 29 mai 1999.

Association québécoise des techniques de l'eau.

MINISTÈRE de L'ENVIRONNEMENT (ED), 1999, Vecteur environnemental, Juillet 1999.